

NOTE DE SERVICE

Nom du participant : François Boillat-Madfouny

Nom de l'école : Collège Jean-de-Brébeuf, secondaire quatre

OBJET : Note de service sur « le travail et l'école »

Tu m'as demandé conseil au sujet de ton emploi au restaurant de tes parents. Tu me dis que ton mode de vie t'épuise énormément et que tu songes à abandonner ton travail même si tu sais que cette décision aurait de graves conséquences financières pour tes parents. Je vois que tu as à cœur à la fois ta santé, l'unité familiale et tes engagements sur le plan musical et scolaire. Je comprends très bien les enjeux que cela représente pour toi. J'ai quelques conseils à te donner, qui te permettront de trouver une solution à ce problème.

Mélanie, je te rappelle d'abord le cadre juridique qui régit ta situation particulière. Sur le plan international, la *Convention relative aux droits de l'enfant* peut certainement éclairer tes choix. En effet, l'énoncé directeur de cette convention affirme que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être considéré en priorité lorsqu'il s'agit de l'élever et d'assurer son développement¹. Cette convention énonce que l'enfant doit être protégé contre tout travail compromettant son éducation ou nuisant à son développement physique, mental,

¹ L'article 18.1 de la Convention relative aux droits de l'enfant explicite le rôle des parents dans le développement de l'enfant.

NOTE DE SERVICE

spirituel, moral et social². Au Québec, la *Loi sur les normes du travail* régit de façon spécifique le travail des mineurs. Bien que la loi ne fixe pas d'âge minimum pour le travail de l'enfant, certaines règles s'appliquent. L'employeur doit notamment respecter sa capacité physique et il doit lui permettre d'arriver chez lui avant onze heures le soir³.

L'enjeu est donc de déterminer si ton travail au restaurant a pour effet de nuire à ta santé mentale et physique, à ton développement, à ton éducation et même à ton bien-être. Le travail au restaurant est-il trop exigeant ?

Je suis d'avis que tu n'es pas victime d'exploitation et qu'il n'y a pas ici de contravention à la *Loi sur les normes du travail*. Je note que tes parents ne te forcent pas à travailler, ne te gardent pas au restaurant après onze heures le soir, te paient le salaire minimum et t'assurent un lieu de travail sécuritaire et salubre.

Cela dit, il m'apparaît évident que tu es épuisée par ce mode de vie, où tu cumules études, musique et travail rémunéré. Le conseil que je te donne est de trouver un meilleur équilibre entre ces trois volets qui sont tous importants. Il n'est pas raisonnable de n'avoir aucun moment de répit, car l'épuisement peut mener à l'inefficacité dans toutes tes sphères d'activités. Il faut donc éviter les extrêmes qui peuvent mener au découragement et possiblement à l'abandon.

² L'article 32 de la Convention relative aux droits de l'enfant protège l'enfant de l'exploitation économique.

³ Les articles de la *Loi sur les normes du travail* concernant le travail de l'enfant se retrouvent à la section VI.2 de la Loi (article 84.2 à 84.7)

NOTE DE SERVICE

Je te conseille de parler à tes parents de ce dilemme; je suis convaincu qu'ils seront ouverts pour trouver, avec toi, la solution optimale. Ils ignorent peut-être que tu es fatiguée à ce point et que tu manques de temps. En parlant franchement avec eux, tu seras peut-être soulagée de constater qu'ils ne t'en demandent pas tant. On est parfois plus exigeant envers soi-même que les autres envers nous. Si tu leur suggérais de terminer à 9 heures plutôt qu'à 11 heures, tu pourrais être plus reposée pour affronter tes journées à l'école et tu aurais plus d'entrain durant tes pratiques musicales.

En ce qui concerne spécifiquement l'achat d'un violoncelle et les cours de musique, il existe certains organismes qui offrent des bourses pour les musiciens dans le besoin, notamment Musicompte⁴. De plus, plusieurs cégeps offrent le prêt d'instruments musicaux et ont des programmes de prêts et bourses. Renseigne-toi pour voir comment tu pourrais en bénéficier.

Il faut aussi voir l'aspect bénéfique de ta situation. Ayant travaillé depuis trois ans au restaurant, tu as acquis des connaissances relatives non seulement à l'entrepreneuriat, mais encore au service à la clientèle. En travaillant comme aide-cuisinière, serveuse et caissière, tu as appris des notions précieuses. Ne sous-estime pas ces gains, qui sauront t'être utiles dans l'avenir.

⁴ Depuis 1989, l'organisme Musicompte, associé à l'Académie canadienne des arts et des sciences de l'enregistrement, offre des bourses à des étudiants inscrits dans des programmes de musique. Ces bourses permettent à des milliers d'étudiants de parfaire leurs talents musicaux et de lancer leur carrière.

NOTE DE SERVICE

Je suis impressionné, Mélanie, par tes capacités et je suis convaincu que tu trouveras l'équilibre nécessaire te permettant de prendre plaisir à étudier, de perfectionner tes talents musicaux et d'appuyer ta famille tout en recevant une rémunération.

Sois assurée que je suis disponible pour t'écouter et t'aider à trouver des moyens pour conjuguer à la fois ta passion pour la musique, le sérieux que tu veux mettre dans tes études et la grande générosité que tu as pour tes parents. Et n'hésite pas à joindre le service TEL-JEUNES⁵ dans l'éventualité où je serais absent.

Courage!

⁵ Tel-jeunes est une association provinciale qui peut répondre gratuitement et confidentiellement à tes questions 24 heures/7 jours. Voici le numéro de téléphone de Tel-jeunes: 1-800-263-2266